Département de L'Oise

***

Communes de

THIEUX ET NOYERS SAINT MARTIN

***

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 8 éoliennes et de 2 postes de livraison

Parc éolien Nordex LVI «Les Hauts Bouleaux»

***

Enquête Publique

***

III) ANNEXES

Documents joints au rapport du commissaire enquêteur:

- Avis d'enquête publique *(Le Parisien et le Courrier Picard)*
- Copie des registres d'enquête
- Certificat d'affichage de la commune de Thieux et de Noyers Saint Martin
- Délibérations des conseils municipaux
- PV de synthèse des observations recueillies
- Réponse du maitre d'ouvrage aux observations transmises par le CE

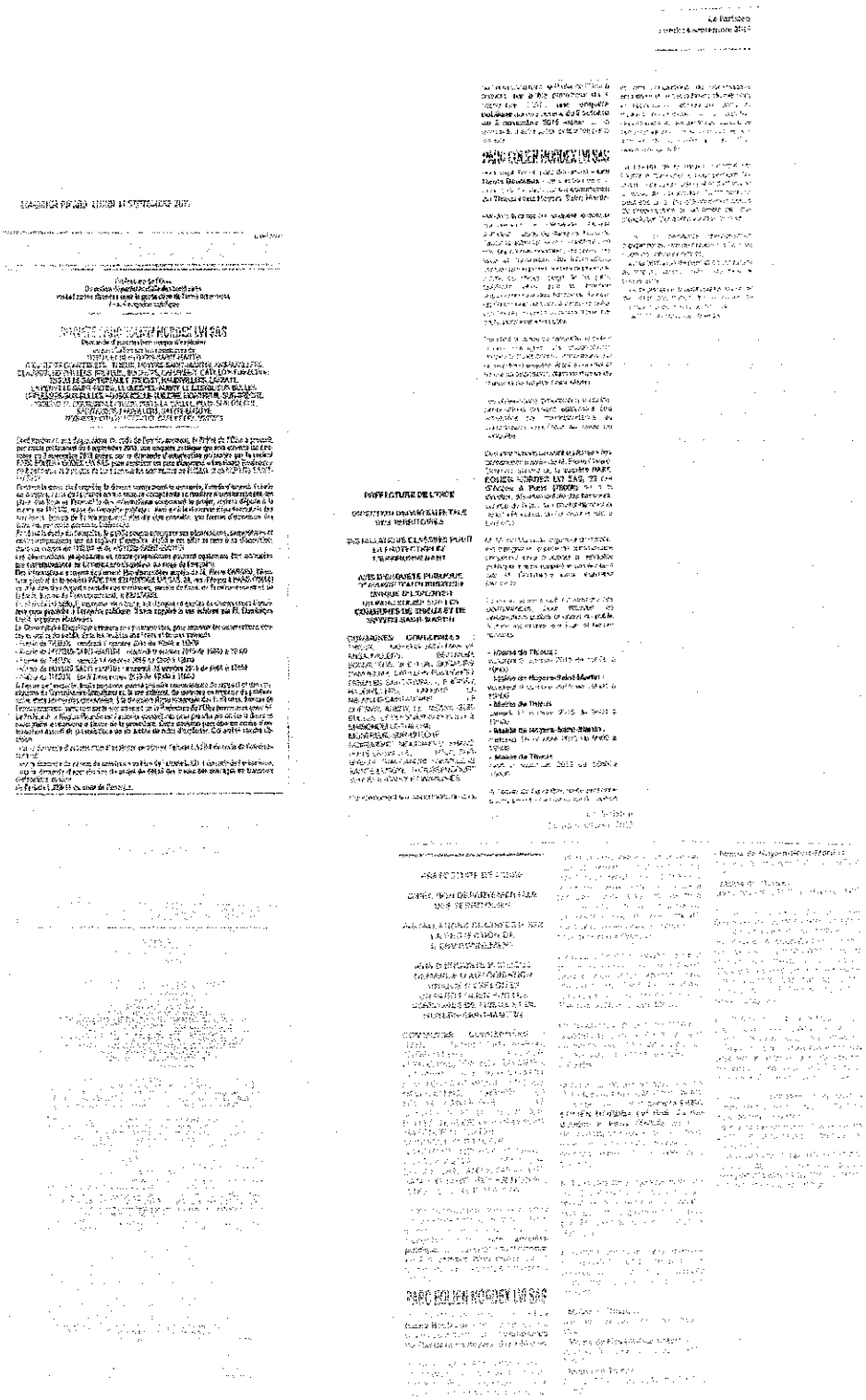

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

THIEUX

Objet de l'enquête : Demande d'autorisation relative à l'exploitation du parc éolien de 8 éoliennes et 2 postes de livraison "les Hauts Bouleaux" sur le territoire des communes de Thieux et Noyers St Martin
Société PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° ..... en date du 4 septembre 2015 ..... de
☐ M. le Maire de : .....
☒ M. le Préfet de l'Oise .....

~~Président de la commission d'enquête~~ – Commissaire enquêteur : Michel MARSEILLE
M. ..... qualité Ingénieur (E.R.)

Membres titulaires : M. ..... qualité .....
M. ..... qualité .....
M. ..... qualité .....

Commissaire ~~Membres~~ suppléant : M. Dominique LAMI qualité Ingénieur électricien
M. ..... qualité .....
M. ..... qualité .....

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 2 octobre au 2 Novembre 2015 inclus
les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....
les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....
les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....
Siège de l'enquête : Mairie de Thieux
Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Noyers St Martin

Registre d'enquête :
comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public, des dommages peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :
Mairie de Thieux

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairies de Thieux et de Noyers St Martin, DDT Oise et Salle de la Préfecture de l'Oise
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les Vendredi 2 octobre 2015 de 16h00 à 19h00 et de Mairie de Thieux
les Vendredi 9 octobre 2015 de 16h00 à 19h00 et de Mairie de Noyers St Martin
les Samedi 17 octobre 2015 de 9h00 à 12h00 et de Mairie de Thieux
les Jeudi 28 octobre 2015 de 9h00 à 12h00 et de Mairie de Noyers St Mart.
les Lundi 2 Novembre 2015 de 16h00 à 19h00 et de Mairie de Thieux
les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....
une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Vendredi 23 octobre 16h00 à 19h00
Permanence du Commissaire enquêteur

(1) MERCIER Guy : pas d'accord pour le projet éolien trop près de mon habitation plan, dévaluation de ma propriété. Je m'oppose à ceux les plus proche des Habitations
MERCIER Guy : 14 Rue Saint-Nicolas / Billecourt Sanchin
12 Rue saint nicolas

(2) Mme Vannesson Sylvie Ne sait pas d'accord pour le projet des Nouvelles éoliennes.

Fin de la permanence à 19h00
Public présent : 0

Samedi 17 octobre 2015

Permanence du CE de 9h00 à 12h00

(3) M. Lutz Raoul Hab. Tuit, conseiller municipal
Membre du CB RESN, Paysan Biologique

Pourquoi je suis hostile à ce projet :
- problème de répartition des éoliennes sur le territoire communal !
- Modèle économique basé sur la concentration des capitaux et le piège économique de l'isolation de la production énergétique à bas et renouvelable
- favorise une électricité non basée sur la consommation locale préalable aux besoins !
- Pas d'accompagnement pédagogique comme les économies, réchauffement climatique, énergies fossiles, etc. et la nécessaire sobriété énergétique
- impact visuel paysager très important lié à la volonté de concentration à proximité

de construction
de prévision
pas de concertation sur l'ensemble des représentants agricoles pour un parc-projet aux dimensions peu stratégiques
- Approbation à démocratiquement le conseil municipal se voit à l'unanimité le projet de ce projet
- dépréciation de la valeur des bâtis à prévoir

fin de la permanence à 12h30

Michel TRESSENCE

Lundi 2 novembre 2015 - Permanence du commissaire enquêteur de 16h00 à 19h00

(1) Monsieur BOURACHDENE Alain habitant Thieux remet une lettre de 2 pages justifiant son opposition au projet soumis à enquête publique.

Ce courrier est joint en page suivante au présent registre.

C 3/III/K

Monsieur Bouachdane Alain 6 rue Fossat
60480 Thieux 06 09 65 09 41
62 ans

Voilà, on veut pas des éoliennes.

Pourquoi
les citoyens ou Vote contre quelque mais
à quoi sert le Vote main électeur quand
leur Vote sont Bafoués
Je suis un enfant de Thieux descendant avant 1863.
elle a la campagne = pas bruit, pas de pollution.
Visuel, on a des éoliennes sur le territoire de Seiffet
ces laid, bruyant et on plus on les soffoches du
Village " les antennes relais la faute dans le milieu ou
cité Santinise "
Pourquoi ne pas les implanter du coté des autoroutes
Mettre un peut de couleur !
Votre énergie mettre au service du gachit de
l'électricité, de la pollution de l'environ.
J'ai participé au devoir de la France ma retraite je
me l'est pas Volé un peut de calme SVP

1/2

Et éolienne à petite distance est. En tenant
8 s'est de la faire mes petit enfants ne veut
pas de cette pollution visuel. tout le Bassin en
est pourvu assez

et autre village en ont pas pourquoi.

Si cela venait à ce faire que ne voterais
plus et inciterais mon entourage à en faire autant
J'ai mis mon vote dans l'urne pour avoir un
Conseil municipal qui a désapprouvé ces éoliennes
respecte ce vote sinon on est plus en
démocratie. et s'est grâce au vues se retrouve
dans une dictature Bauvinois.

2/2

(5) Mr BILLECOQ Sylvain

Je me souhaite pas d'éoliennes sur la commune de Thieux car je ne suis pas convaincu de la sécurité et l'économie réelle ainsi que sur l'implantation, j'ai un gîte des éoliennes à 1900 mètres derrière chez moi, je n'en vois pas à 800 mètres tout en vertical que cela nuirait de bruit, également pour le parc de Kermenguy car de vue de ma maison.

(6) Mr LEVIEUILLE Yvon

Halte à la prolifération anarchique des éoliennes.
La vallée de St Just, Frassy, Bréheul et Crévecœur en est largement pourvue (plus d'une centaine de mâts).
Qu'en est-il des conditions de migration liées à ces et ces ouvrages ?

(7) J'écris sous la dictée de Monsieur GOZET Albert demeurant 1 rue Notre Dame à Thieux

Monsieur GOZET remet un document d'une page joint au présent registre en page 7.

(8) Mr Dupilles Mathieu 3 lieu de la ville Thieux

Nous avons entendu le principe ce trouve quelques bonnes choses sur l'aspect pollution de l'environnement c'est le chiffre que nous dire la future EDF

Mr Dupilles

observation n° 7

1°: Combien de pré - projets ont-ils vu le jour ?

2° : Le bruit circule qu'un accord avait été passé entre des agriculteurs de Thieux et Nordex ?

Est-ce exact ?

Si cela est exact, le conseil municipal en avait-il été » informé ?

3° Pourquoi le 1er tracé a-t-il été abandonné ?

c'est ainsi qu'un propriétaire « a perdu son éolienne » et que d'autres ont perdu un surplomb

A qui profiterait ce remodelage ?

D'aucun prétendait devoir être servi, dans ce deuxième tour, parce que n'ayant pas été bénéficiaire lors de la première levée ?

De quel droit ?

Le Conseil Municipal, souverain dans ses décisions, à rejeté lors de sa réunion du 10 octobre 2014 par un vote UNANIME le futur projet éolien.

Qui peut passer outre un vote démocratique ?

Aujourd'hui, vous voulez de passer outre la décision du Conseil Municipal

qui vous en donne le droit ?

Aussi je vous demande de surseoir à toute décision qui bafouerait les décisions démocratiques d'un Conseil Souverain.

Implanter des éoliennes entre les existantes et les premières maisons de Thieux

N'oublions pas le bruit

N'oublions pas les ondes, à ce sujet il serait intéressant de connaître les études effectuées en Hollande ?

Tenir compte des nuisances de tous ordres

La décision, si décision il y a pour Thieux sera-t-elle appliquée avec le même déni à Breteuil dont le Conseil Municipal a pris la même décision que celle de Thieux.

Monsieur Gozet Albert

AG 02/11/2015

(7)

Le 2 Novembre 2015 à 19 heures m.

Le délai était expiré

Je, soussigné(e) Michel LABRUNIE commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs

du 2 octobre au 2 Novembre 2015

de heures à heures et

de heures à heures

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Thieux

Les observations ont été consignées au registre

par 5 personnes (pages n° 2 à 7).

Il m'a été remis 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 3/11/15 de M. BOURGADE Alain

lettre en page 4 et 4 bis

2 lettre en date du 2/11/15 de M. ESCOT Noël

lettre page 7

3 lettre en date du de M.

4 lettre en date du de M.

5 lettre en date du de M.

6 lettre en date du de M.

signature

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Noyers St Martin

Objet de l'enquête : Demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de 8 éoliennes "Les Hauts Bouleaux" sur le territoire communal de Thieux et Noyers St Martin

Société PARC EOLIEN NORDEX LVI

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° ..... en date du 4 septembre 2015 ..... du

☐ M. le Maire de .....

☒ M. le Préfet de : l'Oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur : Michel MARSEILLE

Membres titulaires : M ..... qualité .....
M ..... qualité .....
M ..... qualité .....
M ..... qualité .....

Membres suppléants : M Dominique LADIS qualité Ingénieur électricien
M ..... qualité .....
M ..... qualité .....

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 2 octobre au 2 Novembre 2015

les aux jours et heures d'ouverture à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

Siège de l'enquête : Mairie de THIEUX

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Noyers St Martin

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Thieux

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception en Mairie de Thieux et Noyers St Martin

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Vendredi 2 octobre à Thieux de 16h00 à 19h00 et de ..... à .....

les Vendredi 9 octobre à Noyers de 16h00 à 19h00 et de ..... à .....

les Samedi 17 octobre à Thieux de 9h00 à 12h00 et de ..... à .....

les Mercredi 28 octobre à Noyers de 9h00 à 12h00 et de ..... à .....

les Lundi 2 Novembre à Thieux de 16h00 à 19h00 et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur

extraits des textes réglementaires en page 26

Vendredi 9 octobre 2015 Permanence du commissaire enquêteur de 16h00 à 19h00. Noyers St Martin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les ... de ... heures ... à ... heures ...

Observations de M. VOISIN (Bois Renault)

(1) Nous attirons l'attention sur les éventuels problèmes de réception télévision.
Au cas où il s'avérerait nécessaire de fournir des récepteurs satellite il serait judicieux de prévoir des materiels ne necessitant pas de renouvellement de carte à puce → 15 Euros tous les 4 Ans (TNTSAT) privilégier FRANSAT -
Il n'est pas normal que nous devions engager des frais supplementaires pour la TV dont la redevance ne cesse d'Augmenter

(2) Mr Giat Sylvain 50 rue des Bouleaux 60450 Noyers

- je tiens à attirer aussi l'attention pour la réception de la Télévision et d'avoir un Materiel qui n'engage pas des Frais de Renouvellement dans le Temps sur Toutes les Televiseurs de mon Foyer

- Puis sur les Plans aériens si vous pouvez voir un System qui ne renvoit pas les Rayon Lumineux Vers le Bas

- Puis pour les éoliennes proch des routes voir pour la chutte de Glace Très Dangereux

Fin de la permanence à 19h00

Michel MARSIGNY

Jeudi 28 octobre 9h00 - 12h00
Permanence du commissaire enquêteur

2 personnes rencontrées pendant la permanence
pas de remarques formulées

Le ..... 2 ..... Novembre ..... 2015 ..... à ..... 15 ..... heures .....

Le délai était expiré.

Je soussigné ..... déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ..... jours consécutifs du ..... 2 ..... octobre ..... au ..... 2 ..... Novembre 2015 inclus, de ..... heures ..... à ..... heures ..... et de ..... heures ..... à ..... heures .....

aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Les observations ont été consignées au registre

.....

par ..... 2 ..... personnes, pages n° ..... 2 ..... à ..... 3 .....

En outre, j'ai reçu ..... 0 ..... lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du ..... de M. .....

2 lettre en date du ..... de M. .....

3 lettre en date du ..... de M. .....

4 lettre en date du ..... de M. .....

5 lettre en date du ..... de M. .....

6 lettre en date du ..... de M. .....

signature

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par Mme Gally
☎ 03.60.36.52.95
03 44 06 50.24
martine.gally@oise.gouv.fr

Installations classées pour la protection de l'environnement

Enquête publique

Certificat d'affichage

Je certifie que l'avis au public annonçant le déroulement d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la **Société PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS** pour exploiter 8 éoliennes et 2 postes de livraison, dénommé « Les Hauts Bouleaux », sur les communes de Thieux et de Noyers-Saint-Martin, **est resté apposé à la mairie pendant la période du 17 septembre au 2 novembre 2015 inclus**.

En foi de quoi est signé le présent certificat.

A Noyers,
le 2 Novembre 2015

timbre de la mairie

le maire,
Le Maire
J. [illegible]

Certificat à retourner à la DDT, SEEF, Bureau de l'Environnement, après la clôture de l'enquête, soit après le 2 novembre 2015.

A l'attention de Madame Gally

2, boulevard Amyot d'Inville - BP 20317 - 60021 Beauvais Cedex

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par Mme Gally
☎ 03.60.36.52.95
03.44.06.50.24
nomine.gally@oise.gouv.fr

Installations classées pour la protection de l'environnement

Enquête publique

Certificat d'affichage

Je certifie que l'avis au public annonçant le déroulement d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la **Société PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS** pour exploiter 8 éoliennes et 2 postes de livraison, dénommé « Les Hauts Bouleaux », sur les communes de Thieux et de Noyers-Saint-Martin, **est resté apposé à la mairie pendant la période du 17 septembre au 2 novembre 2015 inclus**.

En foi de quoi est signé le présent certificat.

A Thieux

le 3 Novembre 2015

timbre de la mairie

le maire,

Certificat à retourner à la DDT, SEEF, Bureau de l'Environnement, après la clôture de l'enquête, soit après le 2 novembre 2015.

A l'attention de Madame Gally

2, boulevard Amyot d'Inville - BP 20317 - 60021 Beauvais Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune
De
CAMPREMY

09 NOV. 2015

Nombre de Membres

En exercice	11
Présents	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Le cinq novembre deux mille quinze, à dix-huit heures trente minute, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Benoît GREGOIRE , Maire.

Objet de la délibération : Projet éolien «Les Hauts Bouleaux »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Parc Eolien Nordex LVI SAS souhaite exploiter un parc éolien de 8 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de Thieux et Noyers St martin, à ce titre une enquête publique a eu lieu du 2 octobre 2015 au 2 novembre 2015 pour recueillir les remarques éventuelles concernant l'implantation du parc éolien.
Un affichage réglementaire a été apposé à la porte de la Mairie à cet effet depuis le 17 Septembre 2015.
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affaire. Son avis doit être prononcé dans la période allant de l'ouverture à quinze jours après la clôture de l'enquête.
La Mairie a transmis aux habitants une motion afin de recueillir l'avis de la population.

Cette motion comporte les points suivants :

- Les 8 éoliennes viendront s'ajouter aux 5 existantes et à un ensemble de 4 autres pour lesquelles le projet a été validé et le permis de construire accordé. Ce total de 17 éoliennes va avoir un impact visuel important pour les communes environnantes et les habitants de Campremy.
- La forte concentration sur une aire géographique limitée de ces 17 éoliennes entrainera une modification importante du paysage rural harmonieux dans lequel nous vivons.
- Par vent d'Ouest et Sud-Ouest les habitants de Campremy vont subir une nuisance sonore importante en provenance des éoliennes 1 et 2, ce phénomène sera identique pour les habitants de Thieux.
- Les nuisances hertziennes provoquées par les éoliennes sont bien connues. Sur le parc de St André Farivillers pour palier au problème de réception télévisuel le maitre d'œuvre a fourni les équipements nécessaires à chaque foyer concerné par ces nuisances.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et du retour de la population, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis TRES DEFAVORABLE à cette demande.

Pour extrait conforme au registre,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
B. GREGOIRE

Département de l'Oise

Arrondissement de CLERMONT

Canton de FROISSY

Commune de THIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme N. GUIGOT, Maire.

Présents : Les Conseillers en exercice à l'exception de M. LETURCQ R., excusé et Mmes DUHAMEL et RIQUIER.

M. BUQUET P. a été élu secrétaire.

Mme le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de se prononcer sur le projet éolien dit « des Hauts Bouleaux ».

MM. DEMAZURE et GREGOIRE ne prennent pas part à la discussion ni au vote du fait de leur implication dans ce projet.

Le Conseil Municipal,

Considérant les aspects négatifs de ce projet, à savoir :

. Proximité du village (bruit)

. Concentration trop importante dans ce secteur (5 en place, 4 en projet à Noyers-Saint-Martin et 8 pour le présent projet) entraînant un impact négatif sur le paysage

. Mauvaises réceptions (téléphones, téléviseurs)

. Incertitude quant aux retombées fiscales pour la commune

Emet, à l'unanimité des votants, un avis défavorable à ce projet.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Nadine GUIGOT

Département de l'Oise

Arrondissement de CLERMONT

Canton de FROISSY

Commune de THIEUX

A l'attention de Mme L. HUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 27 juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme N. GUIGOT, Maire.

Présents : Les Conseillers en exercice à l'exception de Mme BOISSET (pouvoir à M. BUQUET) et M. ZAMBONINI, excusé.

M. POTTIEVIN a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Donne pouvoir à Mme le Maire, pour signer une éventuelle convention pour l'autorisation d'utiliser des chemins ruraux par la société Nordex France.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Nadine GUIGOT

10-01-08 07:08 03 44 08 73 55 MAIRIE DE THIEUX →01439532248 ECM Page 1

Compte rendu du conseil municipal

Le vendredi 27 juin 2014 , le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame BUISSOT Nadine, Maire.

Madame le Maire demande s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance. Monsieur POTIERVIN accepte.

La séance du conseil débute à 19h30.

Présents : tous sauf
Madame BOISSET Sylvie excusée(pouvoir à Monsieur BUQUET)
Monsieur ZAMBORNINI Donato excusé

L'ordre du jour de la convocation est le suivant

- Projet éolien
- Questions diverses

Déroulement de la réunion

1. Présentation du projet éolien « Les hauts bouleaux »

Projet d'implantation par la société NORDEX de 6 nouvelles éoliennes sur le territoire de Thieux entre le village et la ligne des 5 éoliennes déjà existantes.

Une permanence publique sera tenue en mairie le samedi 5 juillet 2014 entre 9h et 12h.

Le conseil demande des compléments d'information qui seront fournis lors d'une prochaine réunion avant de prendre une décision.

Une délibération est prise pour que Madame le Maire puisse signer le cas échéant une convention d'autorisation de création et d'utilisation des chemins ruraux entre la mairie, l'association foncière rurale et la société Nordex France.

Le conseil accepte à l'unanimité

2. Sécurité/ régulation vitesse rue notre dame

Pose en place courant septembre d'un radar pédagogique prêté par le conseil général pour une durée de 4 mois.

Le conseil demande des renseignements supplémentaires avant de prendre une décision .

Michel Marseille
Commissaire Enquêteur
7 rue du Marronnier
60 650 Lhéraule
michmarseil@orange.fr
Tel : 06 48 69 30 82

Communes de
Thieux et Noyers Saint Martin

Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un Parc Eolien « Les Hauts Bouleaux » déposé par la société Nordex LVI SAS

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un projet de parc éolien, composé de 8 éoliennes et de 2 postes de livraison, situé sur le territoire des communes de Thieux et Noyers Saint Martin, dans le département de l'Oise, s'est déroulée du 2 octobre au 2 novembre 2015 inclus.

De cette phase de l'enquête publique il convient de retenir :

- *Mobilisation du public :* Faible, treize personnes se sont présentées pendant les permanences.
- *Attentes exprimées par les personnes favorables au projet :* aucune

Observations et remarques du public :

Dates de permanence	Mairie	Nombre de visites	Nombre d'observations
Ve 2 octobre	Thieux	**3**	**2**
Ve 9 octobre	Noyers	**3**	**2**
Sa 17 octobre	Thieux	**1**	**1**
Me 28 octobre	Noyers	**1**	**0**
Lu 2 novembre	Thieux	**5**	**5**
Total		**13**	**10**

Observations formulées en relation avec l'enquête publique :

Registre de la commune de Thieux

Observation n°1 : Monsieur Mercier Guy, Madame Billecoq Sandrine

Pas d'accord pour le projet, trop près de mon habitation, plus dévaluation de ma propriété. Je m'oppose à ceux les plus proches des habitations. Mercier Guy, 14 rue Saint Nicolas et Billecoq Sandrine, 12 rue Saint Nicolas

Observation n°2 : Madame Vanneçon Sylvie

Ne suis pas d'accord pour le projet des nouvelles éoliennes.)

Observation n°3 : Monsieur Leturcq Raoul, Habitant, conseiller municipal, membre du comité de bassin Agence de l'Eau Seine Normandie, paysan Bio, écologiste

Pourquoi je suis hostile à ce projet :

· Problème de répartition des éoliennes sur le territoire, concentration !

· Modèle économique basé sur la concentration des capitaux et le captage de l'évolution de la production énergétique à base de renouvelables

· Fourniture d'électricité non basée sur la consommation locale préalable du réseau !

· Pas d'accompagnement pédagogique concernant les enjeux : réchauffement climatique, énergies fossiles et de la nécessaire sobriété énergétique

· Impact visuel paysager très important lié à la volonté de concentration :

- 1 parc existant
- 1 en construction
- 1 en prévision

· Pas de concertation avec l'ensemble des représentants agricoles pour un parc ayant une dimension partagée

· Approche anti-démocratique : le conseil municipal a voté à l'unanimité le rejet de ce projet

· Dépréciation de la valeur du bâti à prévoir !

Observation n°4 : Monsieur Bourachdene Alain (6 rue Tassart Thieux)

Voilà, je n'en veux pas des éoliennes.

Pourquoi :

Les citoyens ont voté contre il ya quelques mois. A quoi sert le vote des électeurs quand leurs votes sont bafoués.

Je suis un enfant de Thieux, descendant depuis 1869. Etre à la campagne = pas de bruit, pas de pollution visuelle. On a des éoliennes sur le territoire ça suffit. C'est laid, bruyant et en plus on les rapproche du village, « les antennes relais se fondent dans le milieu où elles sont mises.

Pourquoi ne pas les implanter au bord des autoroutes, mettre de la couleur.

Votre énergie mettre au service du gâchis de l'électricité, de la pollution de lumière.

J'ai participé au devenir de la France, ma retraite je ne l'ai pas volée, un peu de calme SVP.

Eolienne à petite dose ok, en remettre 8 c'est de la folie, mes petits enfants ne veulent pas de cette pollution visuelle, tout le bassin en est fourni, assez.

D'autres villages n'en ont pas, pourquoi ?

Si cela venait à se faire je ne voterai plus et inciterai mon entourage à en faire autant.

J'ai mis mon vote dans l'urne pour créer un conseil municipal qui a désapprouvé ces éoliennes. Respectez ce vote, sinon on n'est plus en démocratie, et c'est grave. On va se retrouver dans une république bananière.

Observation n°5 : Monsieur Billecoq Sylvain (Thieux)

Je ne souhaite pas d'éoliennes sur la commune de Thieux car je ne suis pas convaincu de la nécessité et de l'économie réalisée, ainsi que sur l'implantation. J'ai déjà des éoliennes à 1200 mètres derrière chez moi, je n'en veux pas à 820 mètres, tant au niveau esthétique qu'au niveau du bruit, également pour la perte de revenu en cas de vente de ma maison.

Observation n°6 : Monsieur Levieillle Marys (Campremy)

Halte à la prolifération anarchique des éoliennes. Le secteur de Saint Just-Froissy et Crèvecœur en est largement pourvu (plus d'une centaine de mâts).

Qu'en est-il des couloirs de migration vis-à-vis de ces ouvrages ?

Observation n°7 : Monsieur Gozet Albert (1 rue Notre Dame Thieux)

1°: Combien de pré - projets ont-ils vu le jour ?

2° : Le bruit circule qu'un accord avait été passé entre des agriculteurs de Thieux et Nordex ?

Est-ce exact ?

Si cela est exact, le conseil municipal en avait-il été informé ?

3 ° Pourquoi le 1 er tracé a-t-il été abandonné ?

C'est ainsi qu'un propriétaire « a perdu son éolienne » et que d'autres ont perdu un surplomb

A qui profiterait ce remodelage ?

D'aucun prétendait devoir être servi, dans ce deuxième tour, parce que n'ayant pas été bénéficiaire lors de la première levée ?

De quel droit ?

Le Conseil Municipal, souverain dans ses décisions, à rejeté lors de sa réunion du 10 octobre 2014 par un vote UNANIME le futur projet éolien.

Qui peut passer outre un vote démocratique ?

Aujourd'hui, vous tentez de passer outre la décision du Conseil Municipal

qui vous en donne le droit ?

Aussi je vous demande de surseoir à toute décision qui bafouerait les décisions démocratiques d'un Conseil Souverain.

Implanter des éoliennes entre les existantes et les premières maisons de Thieux

N'oublions pas le bruit

N'oublions pas les ondes, à ce sujet il serait intéressant de connaître les études effectuées en Hollande ?

Tenir compte des nuisances de tous ordres

La décision, si décision il y a pour Thieux sera-t-elle appliquée avec le même déni à Breteuil dont le Conseil Municipal a pris la même décision que celle de Thieux.

Observation n°8 : Madame Papillon Malika (3 rue de la Ville Thieux)

Non aux éoliennes, le paysage se trouve modifié (laideur, bruyance). Ça suffit, pollution de l'environnement. C'est le citoyen qui paye sur la facture EDF. Merci

Registre de la commune de Noyers saint Martin

Observation n°1 : Monsieur Voisin (Bois Renault)

Nous attirons l'attention sur les éventuels problèmes de réception télévision.

Au cas où il s'avèrerait nécessaire de fournir des récepteurs satellites, il serait judicieux de prévoir des matériels ne nécessitant pas de renouvellement de carte à puce : 15 euros tous les 4 ans (TNT SAT), privilégier FRANSAT.

Il n'est pas normal que nous devions engager des frais supplémentaires pour la TV dont la redevance ne cesse d'augmenter.

Observation n°2 : Monsieur Giat Sylvain, 60 rue des Bouleaux, Noyers

Je tiens à attirer aussi l'attention pour la réception de la télévision et d'avoir un matériel qui n'engage pas des frais de renouvellement dans le temps sur tous les téléviseurs de mon foyer.

Puis sur les phares aériens, si vous pouvez voir un système qui ne renvoie pas les rayons vers le bas,

Puis pour les éoliennes près des routes, voir pour la chute de glace très dangereuse.

***

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet dispose de quinze jours pour produire son mémoire en réponse aux observations formulées.

Par ailleurs je souhaiterais des informations complémentaires sur le contenu de votre dossier :

- Le 5 et 10 juillet 2014 des permanences publiques ont été tenues respectivement à Thieux et Noyers. Je souhaiterai disposer des comptes rendus de ces réunions précisant notamment le nombre de participants ;
- Votre société a-t-elle procédé ou fait procéder à la vérification de l'affichage dans les communes concernées ;
- La commission départementale de la consommation des espaces agricoles a-t-elle été consultée sur ce dossier ?
- Le dossier indique que le Parc extension n°1 composé de 4 éoliennes sera réalisé en 2015. Cette date ne semblant pas être la bonne, merci de me préciser la date prévisionnelle vraisemblable de réalisation ;
- Nordex indique disposer de la maîtrise foncière pour toutes les parcelles. Le tableau joint fait apparaître des manques (ZL 08, ZM 07, ZN 09, Jean Sainte Beuve) ;
- En conclusion de l'étude acoustique réalisée par le bureau d'études, il est prévu un plan de bridage des éoliennes destiné à respecter les seuils réglementaires Bruit. Le dossier ne mentionne pas la décision de Nordex sur ce point ;
- Dans le chapitre « effets potentiels sur l'environnement » il est indiqué « ***Avifaune*** *: ... Hivernant : le secteur d'étude présente peu d'intérêt pour les oiseaux exceptés pour les Vanneaux huppés et les Pluviers dorés dont on limitera la fréquentation par la mise en réserve de chasse (zone de quiétude) d'au moins une partie de la zone dans laquelle les bandes de Vanneaux huppés et de Pluviers dorés se maintiennent durant cette saison*». Comment comptez-vous procéder pour mettre en œuvre cette limitation ?
- La commune de Thieux s'oppose à ce projet. Comment comptez-vous prendre en compte cette position ?

Enfin vous voudrez bien m'indiquer si vous avez des éléments complémentaires à communiquer relatifs à cette enquête publique.

Restant à votre disposition pour tous compléments, je vous prie de croire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lhéraule le 7 novembre 2015

Michel Marseille

Le 10 novembre 2015

Société Nordex LVI